



Conseil d'Etat  
Staatsrat

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## RÉPONSE AU POSTULAT

**Auteurs** Députés Valentin Aymon (suppl.) (PS/GC), Anne Laure Secco (PS/GC), Anja Katharina Schmid (suppl.) (neo) et Marcel Bayard (Le Centre)  
**Objet** Structure d'accueil de l'enfance - Une CCT enfin ?  
**Date** 17.12.2021  
**Numéro** 2021.12.559 *en collaboration avec le DSSC*

---

La question d'une amélioration de la situation salariale du secteur de l'accueil à la journée a fait l'objet de différentes interventions parlementaires, notamment le postulat n° 3.0401 du 18 mai 2018 « Salaire dans le domaine de la petite enfance ».

Le Conseil d'Etat n'est pas resté inactif sur cette question. En effet, dans le cadre de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), plus de 6 millions ont été affectés afin de revaloriser les salaires du personnel éducatif et, à ce jour, une nouvelle grille de subventionnement a été adoptée par le Canton. Cette dernière est actuellement utilisée par plus de 85 % des structures d'accueil à la journée et nous estimons qu'en 2024 l'ensemble des structures se baseront sur cette grille de subventionnement.

Cette nouvelle grille a amené une augmentation notable des salaires dans ce domaine. Nous sommes d'avis que le canton, par cette action, a fait le maximum afin d'améliorer les conditions de rémunération du personnel éducatif.

Il faut rappeler ici que le Canton n'est pas l'employeur. En effet, il n'est pas en capacité de négocier une Convention collective de travail (CCT) dans ce secteur et cette tâche incombe aux partenaires sociaux et employeurs (communes ou associations agissant sur mandat des communes).

Le Conseil d'Etat est toutefois disposé à interpeller la Fédération des communes valaisannes afin que celle-ci examine, avec les partenaires sociaux, l'ouverture de discussions pour l'élaboration d'une éventuelle CCT.

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 13 septembre 2023